

L'habitation—Loi

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): Le Règlement prévoit une période de dix minutes à ce moment-ci pour poser des questions au député ou pour faire des commentaires relatifs au contenu de son discours.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres questions?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je n'ai qu'une observation à faire sur ce que le dernier intervenant a déclaré au tout début de son discours. J'estime qu'il est tout à fait injuste, ce qui est évident, mais je tiens néanmoins à le rappeler, que l'on prétende que le Nouveau parti démocratique, ou, quant à cela, n'importe lequel des députés, se soucie peu du sort du propriétaire de maison au Canada. Il arrive que nous ne soyons pas d'accord avec nos collègues progressistes conservateurs ou les ministériels sur le meilleur moyen d'aider ces propriétaires ou encore sur les conséquences réelles de certains programmes. Je trouve néanmoins qu'il est tout à fait injuste de prétendre que les députés de ce côté-ci s'intéressent peu aux propriétaires de maison, et ce, bien que nous soyons en désaccord avec le député et son parti au sujet d'importantes questions politiques, des moyens que nous devrions prendre pour faciliter l'accession à la propriété au Canada, et des programmes de logement que le gouvernement devrait mettre sur pied. Par contre, nous sommes d'accord avec son parti sur certains des reproches qu'il adresse au gouvernement. Je pense qu'il est tout à fait injuste d'accuser le Nouveau parti démocratique de ne pas se soucier du sort des propriétaires de maison au Canada... je tenais simplement à le rappeler officiellement. Nous nous en sommes toujours préoccupés, et nous continuerons certainement à le faire.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de notre collègue et je n'y ai décelé aucune proposition concrète pour améliorer la mesure à l'étude, ou encore pour défendre le propriétaire de maison au Canada. Il a été longuement question du logement coopératif, ainsi de suite, mais je n'ai pas entendu de proposition concrète destinée à améliorer le projet de loi; voilà pourquoi j'ai dû intervenir. C'était un élan du cœur.

M. Blaikie: Monsieur le Président, il va sans dire que lorsqu'une mesure est renvoyée au comité, les membres de ce comité, des députés de tous les partis, s'emploient à l'améliorer. Nous sommes en ce moment en train de discuter du principe du projet de loi et j'ai rappelé les principes préconisés par mon parti en ce qui concerne le programme du logement. A mon avis, on a tort de vouloir louer en quelque sorte les solutions préconisées par le parti progressiste conservateur. Ce parti voudrait nous faire croire qu'il abordera l'étude du projet de loi sans aucun parti pris et qu'il ne songe qu'à l'intérêt du propriétaire de maison lorsque ses députés interviennent au comité.

Je sais que le député va se lever et dire que j'ai résumé exactement la position de son parti. Je ne le crois toutefois pas,

monsieur le Président. Comme cela arrive souvent à la Chambre, on peut rejeter un projet de loi en disant qu'on va s'y opposer, puis essayer au comité d'en faire un aussi bon projet de loi que possible—si l'on sait qu'il va être adopté par un gouvernement affichant une attitude arrogante envers ceux qui s'y opposent. En toute franchise, je trouve certains projets de loi irrécupérables. Quand nous étudierons ce projet de loi, il faudra voir s'il appartient oui ou non à cette catégorie et quel genre d'amendements nous proposerons ou pas. Cela reste à voir lorsque nous étudierons le projet de loi au comité.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il d'autres questions? Le débat continue.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je constate que je devrai faire la majeure partie de mon allocution cet après-midi.

Je tiens toutefois à attirer l'attention de la Chambre sur une chose qui m'a impressionné à propos de la question du logement en général et de la politique publique dans ce domaine. Une des premières fois que je me suis intéressé à la politique du logement, c'est à l'occasion d'une assemblée qui s'est tenue à Yellowknife, en 1965 ou 1966. M. Jack Pickersgill, qui n'est pas membre du parti auquel je donne mon appui, assistait à cette assemblée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre disent parfois beaucoup de mal de lui. Il présidait cette assemblée et il écoutait les commentaires de personnes dont une bonne partie sont maintenant dans ma circonscription. Ces personnes disaient «J'habite une maison de deux pièces. Je voudrais une maison de quatre pièces» ou «Je voudrais être beaucoup mieux logé que maintenant».

Toutes ces suggestions auraient entraîné des dépenses publiques et Jack Pickersgill répondait invariablement ceci à ces personnes: «Vous n'en avez pas les moyens, car votre revenu n'est pas assez élevé. Vous n'avez pas les moyens d'avoir le genre de logement que vous voudriez. Faut-il que les autres Canadiens vous permettent d'avoir le genre de logement que vous voulez? Nous voulons tous être logés le mieux possible.»

C'est pourquoi, dans l'allocution que je donnerai cet après-midi je n'oublierai pas que le logement, comme tout le reste, doit se payer, et je n'oublierai pas dans quelle mesure le particulier doit payer son logement et quand il appartient au gouvernement d'intervenir. Je me réjouis de débattre cette question peu après 15 heures, monsieur.

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.